

AIDE-MÉMOIRE POUR LE TRI DES DÉCHETS



ÉCOCENTRE

EBI ENVIRONNEMENT INC.

1001, rang Saint-Joseph
à Saint-Thomas

HEURES D'OUVERTURE

DE LA MI-NOVEMBRE À LA MI-MARS:
vendredi et samedi de 7 h à 16 h

DE LA MI-MARS À LA MI-NOVEMBRE:
du lundi au samedi de 7 h à 16 h

RECYCLAGE FRÉDÉRICK MORIN INC.

1760, rue Saint-Cléophas
à Saint-Gabriel-de-Brandon

HEURES D'OUVERTURE

DE LA MI-NOVEMBRE À LA MI-AVRIL:
mercredi et samedi de 9 h à 17 h

DE LA MI-AVRIL À LA MI-NOVEMBRE:
du mercredi au samedi de 9 h à 17 h

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Produits avec les logos suivants:



- » Ampoules fluocompactes et néons
- » Encre d'imprimerie, etc.
- » Huiles usées et peintures
- » Piles

NE VA PAS A LA POUBELLE



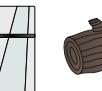
MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET INFORMATIQUE



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION



APPAREILS RÉFRIGÉRANTS PNEUS - BRANCHES



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY

550, rue De Montcalm

Berthierville (Québec) J0K 1A0

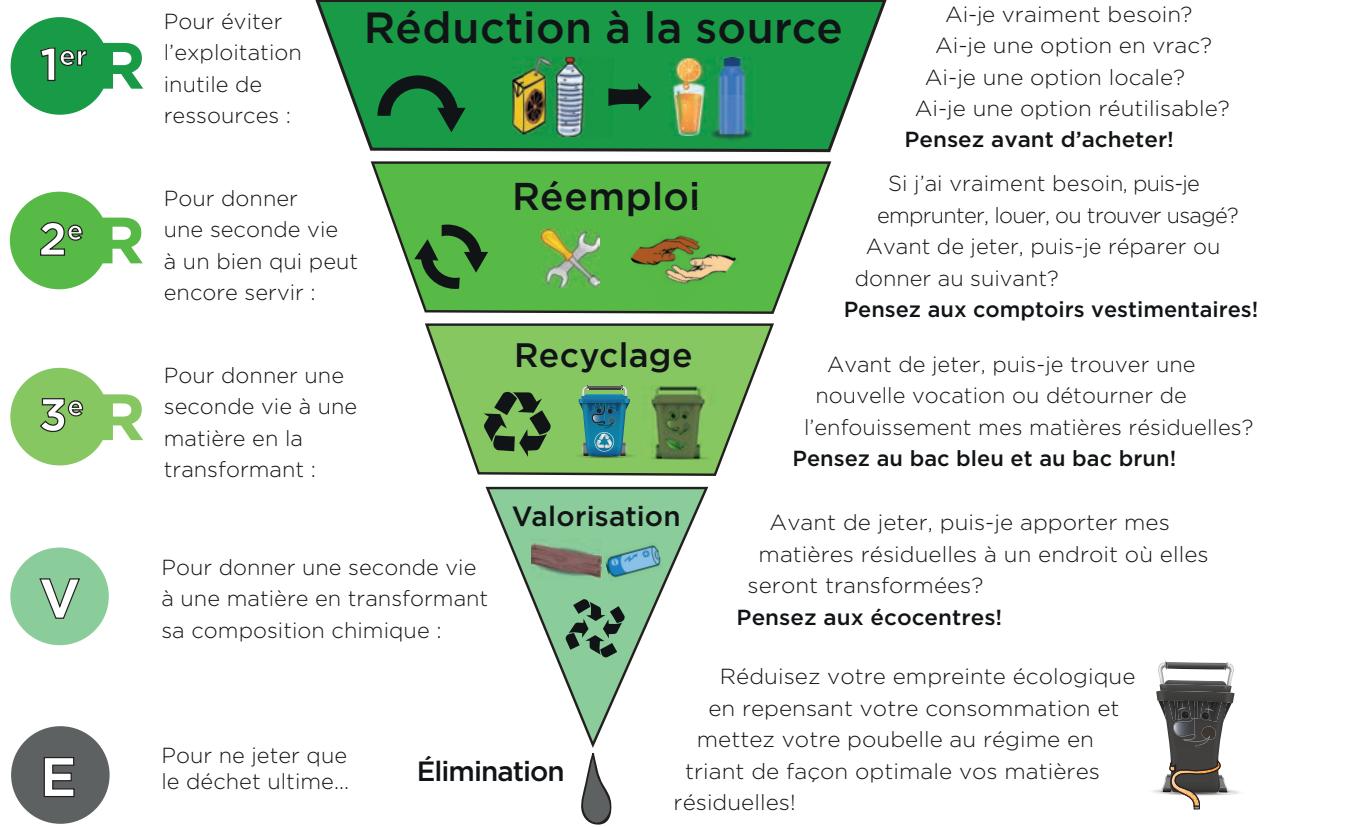
Téléphone: 450 836-7007 poste 2547

[Sans frais: 1 877 836-7007]

infogmr@mrautray.qc.ca - www.mrautray.qc.ca

Les 3 RV-E

Pourquoi 3RV-E?



DONNEZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS BIENS!

Les résidents de la MRC sont invités à déposer leurs vêtements et leurs petits objets encombrants en bon état à ces adresses :

ORGANISMES	HEURES D'OUVERTURE	COORDONNÉES	DONS
Aux Trouvailles de Mandeville	Lundi au vendredi de 10 h à 16 h 30 Samedi et dimanche de 10 h à 15 h	80, rue St-Charles-Borromée Mandeville, 450 855-7207	En tout temps, dans les bacs de dons
Groupe Populaire d'Entraide de Lavaltrie	Mercredi au vendredi de 9 h à midi et de 15 h à 17 h Samedi de 10 h à midi	160, rue St-Antoine Nord Lavaltrie, 450 586-5556	Pendant les heures d'ouverture
Source de vie	Mardi au vendredi de 11 h à 16 h 30 Samedi de 11 h à 16 h 15	147, rue Beausoleil Ville de St-Gabriel, 450 855-1857	Mardi, mercredi, vendredi et samedi pendant les heures d'ouverture ou en tout temps sous l'abri tempo
Carrefour Émilie de Lanoraie	Mardi et mercredi de 10 h à 15 h 30 Jeudi de 10 h à 19 h Vendredi de 9 h à midi Premier samedi du mois de 9 h à midi	561-A, rue Notre-Dame, Lanoraie, 450 887-0090	En tout temps, dans les bacs de dons
Les Trésors d'Élisabeth	Mardi de 9 h à 16 h Jeudi de 15 h à 19 h	2470, rue Principale, Ste-Élisabeth	En tout temps, dans les bacs de dons

Pour les articles pour enfants 0-5 ans et maternité :

L'Éco-boutique Familles	Lundi au vendredi de 9 h à 16 h Samedi de 9 h à 16 h	1725, rue Notre-Dame, Lavaltrie, 450 586-0755	En tout temps, dans les bacs de dons
-------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	--------------------------------------

Pour les gros encombrants en bon état :

Groupe d'entraide En Toute Amitié	Mardi, mercredi et vendredi de 15 h à 16 h Jeudi de 15 h à 18 h 30	170, rue Ste-Foy, Berthierville, 450 856-6966	Pendant les heures d'ouverture pour les encombrants, en tout temps pour les vêtements
-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Collecte à trois voies

1 ^{RE} VOIE	2 ^È VOIE	3 ^È VOIE
ORDURES MÉNAGÈRES	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES ORGANIQUES
		
MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES ACCEPTÉES
    	     	    
<ul style="list-style-type: none"> Produits d'hygiène Déchets ultimes <p>Lorsque ces matières sont jetées aux ordures, elles sont enfouies et ne peuvent plus être valorisées ni réutilisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Containants Emballages Imprimés <p>Lorsqu'elles sont récupérées, les matières recyclables sont réintégrées dans le cycle de production pour créer de nouveaux produits. Cela permet d'éviter l'exploitation de nouvelles ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tout ce qui se mange Papiers souillés par des aliments Restes de jardins (sauf les branches) <p>Lorsqu'elles sont compostées, les matières organiques se transforment en engrais, ce qui réduit les quantités de gaz à effet de serre et de lixiviat générés par leur décomposition.</p>
QUANTITÉ ET POUBELLES PERMISES* <ul style="list-style-type: none">  Ou   <p>Ne pas mettre d'ordures en vrac à l'extérieur des bacs.</p> <p>Sac de plastique résistant du commerce.</p> <p>Pas plus de 5 sacs par collecte.</p> <p>Poubelle de moins de 100 L levée manuellement.</p>		

* Les citoyens de Lavaltrie doivent s'informer des contenants permis auprès de la Ville.

Collecte sélective

MATIÈRES ACCEPTÉES

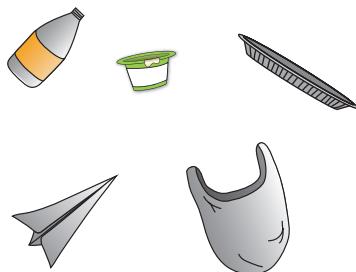
- Contenants
- Emballages
- Imprimés
- C'est tout.

SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac.
- Ils contaminent les autres matières recyclables.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- Journal et circulaire
- Enveloppe
- Feuille de papier
- Cahier

BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants (sauf pour les petits bouchons).
- Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium, même si elles sont légèrement souillées, avant de les mettre dans votre bac.
- Déposer les matières en vrac dans le bac.
- Défaire et plier les boîtes de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- Piles et RDD
- Seringue
- Boyau d'arrosage, corde et fil
- Chaise et meuble de jardin
- Jouet
- Casserole et vaisselle
- Vêtement et tissu



POUR FACILITER LA COLLECTE

- Placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur;
- Laisser un espace d'au moins 60 cm entre les bacs ou entre le bac et un obstacle (automobile, borne fontaine, etc.);
- Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;
- Laisser le bac fermé;
- Éviter de surcharger le bac;
- Les matières doivent être à l'intérieur du bac, les surplus ne sont pas ramassés;
- Éviter de déposer des objets sur le couvercle;
- Dégager la neige déposée sur le couvercle.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE,
VISITEZ BACIMPACT.CA



Savez-vous ce que deviennent les matières que nous récupérons ?

- PAPIER**
 - feuilles de papier
 - papier hygiénique
 - papier essuie-tout
- PAPIER JOURNAL**
 - boîtes d'œufs
 - litière pour animaux
 - annuaires téléphoniques
- CARTON**
 - boîtes de carton ondulé
 - papier brun
 - revêtements de toiture
- VERRE**
 - bouteilles et pots
 - matériaux isolants de fibre de verre
 - composantes pour l'asphalte
- PLASTIQUE**
 - vêtements en polar
 - bacs à fleurs
 - bancs de parc
- MÉTAL**
 - canettes et boîtes de conserve
 - outils et clous
 - pièces d'automobile

Collecte de résidus alimentaires

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Tout ce qui se mange
- Grains et filtres à café
- Papiers et cartons souillés

RÈGLES DE BASE

- Respecter les matières acceptées et refusées pour que le bac soit vidé lors de la collecte.
- Ne pas mettre de liquides pour éviter les odeurs et le gel en hiver (ex. : lait, jus, etc.)
- Ne pas mettre de sacs de plastique, même s'ils sont compostables.
- Si le bac roulant est muni d'une barrure, il doit être débarré lors de la collecte.

ODEURS

- Ne pas mettre le bac au soleil.
- Recouvrir et alterner les restes de table avec de la matière sèche dans le bac (gazon séché, papier journal, feuilles mortes, sciure de bois, paillis) pour en absorber les odeurs.
- Saupoudrer du bicarbonate de soude dans le bac.
- Envelopper les résidus dans du papier journal.
- Congeler les résidus de viande et les déposer dans le bac le jour de la collecte.
- Rincer périodiquement le bac de cuisine et le bac roulant.



Même s'ils sont compostables!

ANIMAUX ET ASTICOTS

- Appliquer un peu d'onguent à la menthe contre la toux sur le couvercle du bac pour éloigner les animaux.
- Les asticots (petits vers blancs) qui peuvent se retrouver dans le bac brun par temps chaud sont des larves de mouches. Ces dernières sont attirées par les odeurs de viande en décomposition. Pour éviter la présence d'asticots, il faut limiter les odeurs. Pour tuer les asticots qui pourraient se trouver dans le bac, il faut les asperger de vinaigre ou de sel.

POUR ÉVITER LE GEL DANS LE BAC BRUN

- Ne pas mettre de liquides dans le bac.
- Déposer des feuilles mortes, du papier journal ou des copeaux de bois dans le fond du bac pour absorber le surplus d'humidité.
- Huiler l'intérieur du bac pour faciliter le décollage des matières qui pourraient adhérer aux parois du bac.

Si votre bac brun est muni d'une barrure, n'oubliez pas de la débarrasser en la mettant en bordure de rue pour la collecte!



COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET BAC BRUN

Le compostage domestique et le bac brun sont des outils complémentaires. Utilisez le composteur domestique pour les matières végétales (fruits, légumes, pain et céréales) et le bac brun pour les matières animales (viandes, os, gras et produits laitiers).

Cela vous permettra de détourner toutes vos matières compostables de l'enfouissement.

Astuce : Utilisez les feuilles d'automne comme matière sèche dans le composteur domestique ou comme paillis pour le jardin et les plates-bandes.



LES FEUILLES MORTES

La meilleure façon de gérer les feuilles mortes est de les laisser se décomposer naturellement au sol.

Il n'est cependant pas interdit de les ramasser pour les envoyer au compostage.

Pour qu'elles soient ramassées avec le bac brun, les feuilles doivent être :

- Dans le bac brun
- Dans des sacs de papier

Les feuilles en sacs de plastique ne seront pas ramassées, ni avec le bac brun, ni avec les ordures. Elles peuvent toutefois être apportées à un écocentre pour y être valorisées.



Écocentres et dépôts municipaux

Vous pouvez apporter **gratuitement** vos résidus domestiques dangereux aux différents dépôts municipaux permanents.

QU'EST-CE QU'UN RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX (RDD) ?

Tous les produits d'usage domestique qui portent un ou plusieurs des symboles suivants :



CORROSIF



EXPLOSIF



INFLAMMABLE



TOXIQUE

NE JAMAIS
LES JETER
AUX ORDURES

MÉDICAMENTS



Vous devez rapporter les médicaments et autres produits biomédicaux à votre pharmacien qui en disposera de façon sécuritaire.

MUNICIPALITÉ	ADRESSE DE DÉPÔT	HEURES D'OUVERTURE
LANORAIE*	297, rue Notre-Dame	Lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 15 h à 16 h 30 Vendredi de 7 h à 11 h 30
SAINTE-GENEVIEËVE-DE-BERTHIER*	400, rang de la Rivière Bayonne Sud	Lundi au jeudi de 8 h à 16 h Vendredi de 8 h 30 à 12 h
LA VISITATION-DE L'ÎLE-DUPAS	115, rue de l'Église	En tout temps
SAINTE-ÉLISABETH*	2276, rue Principale	Sur appel du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 15 h 30 à 15 h 30
SAINTE-NORBERT	51A, rue des Loisirs	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
SAINTE-BARTHÉLEMY*	1980, rue Bonin	En tout temps
SAINTE-IGNACE-DE-LOYOLA	52, rue Laforest	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h
SAINTE-DIDACE	550, rue Principale	Sur appel : 450 855-4184 poste 8200
BERTHIERVILLE*	610, rue Saint-Viateur	Lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 15 h à 16 h Vendredi de 7 h à 11 h 30

* RÉCUPÉRATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Vous pouvez disposer de tout matériel informatique ou électronique dans les dépôts municipaux marqués d'un astérisque * ou dans un écocentre.



Les résidents de Lavaltrie peuvent aller porter gratuitement leurs matières à l'écocentre municipal*.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- Résidus verts
- Agrégats
- Matériaux de construction
- Matériel électronique
- Résidus domestiques dangereux
- Bonbonnes de propane de moins de 20 livres
- Encombrants

ÉCOCENTRE	COORDONNÉES	HEURES D'OUVERTURE
LAVALTRIE	275, rue Notre-Dame 450 586-2921 option 1	1 ^{er} décembre au 31 mars : Samedi de 7 h à 12 h et de 15 h à 16 h 1 ^{er} avril au 30 novembre : Jeudi de 12 h à 16 h et 17 h à 20 h, vendredi et samedi de 7 h à 12 h et de 15 h à 16 h

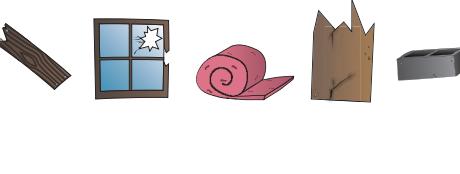
* Certaines conditions s'appliquent, pour plus d'informations, consultez le site Web de la Ville de Lavaltrie à l'adresse suivante : ville.lavaltrie.qc.ca/ecocentre

Écocentres et dépôts municipaux

Un écocentre est un endroit où les résidents peuvent apporter divers matériaux afin qu'ils soient réutilisés, recyclés ou valorisés. En plus des résidus domestiques dangereux en quantités raisonnables (moins de 75 litres par visite) ainsi que du matériel électronique et informatique, les résidents peuvent déposer gratuitement les matières suivantes dans les écocentres

MATÉRIAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION

Bois, vitre, laine minérale, briques, ciment, etc.



BONBONNES DE GAZ SOUS PRESSION

Butane, propane (100 livres et moins), etc.



APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Réfrigérateurs, congélateurs, appareils de climatisation, distributeurs d'eau réfrigérée, etc.

BRANCHES D'ARBRES ET SAPINS DE NOËL

Les branches d'arbres et les sapins de Noël peuvent être déposés dans un écocentre. Les sapins doivent être coupés en sections d'une longueur maximale de 3 mètres. Avant de vous en défaire, pensez à les utiliser comme bois de chauffage. Il est conseillé de ne pas déplacer le bois de chauffage et de le gérer directement sur place.

MEUBLES ET ENCOMBRANTS NE POUVANT PLUS ÊTRE UTILISÉS

Appareils électroménagers, matelas, meubles d'intérieur et d'extérieur, etc.

PNEUS

- Doivent être plus petits que 125 cm (18,5 pouces).
- Doivent être déjantés.
- Doivent être propres (sans terre à l'intérieur).



Maximum de 8 pneus par visite.



ÉCOCENTRE	COORDONNÉES	HEURES D'OUVERTURE
RECYCLAGE FRÉDÉRICK MORIN	1760, rue Saint-Cléophas Saint-Gabriel-de-Brandon 450 855-1444	Mi-novembre à mi-avril : mercredi et samedi de 9 h à 17 h Mi-avril à mi-novembre : mercredi au samedi de 9 h à 17 h
EBI ENVIRONNEMENT	1001, rang Saint-Joseph Saint-Thomas 450 856-2546	Mi-novembre à mi-mars : vendredi et samedi de 7 h à 16 h Mi-mars à mi-novembre : lundi au samedi de 7 h à 16 h

L'utilisation de l'écocentre est réservée à un usage résidentiel.

Les véhicules commerciaux ou agricoles ne sont pas acceptés.

Les remorques à benne basculante et celles contenant plus de 3 mètres cubes de matériel pourraient se voir refuser l'accès. Certaines matières dangereuses, explosives ou réglementées sont interdites. Exemples : Amiante, munitions et armes à feu, sols contaminés, fumiers, etc.

GAZON ET FEUILLES MORTES

Laissez votre gazon coupé et vos feuilles mortes déchiquetées au sol.

Les feuilles et les rognures de gazon ne sont pas des déchets. Ces matières ne sont pas ramassées dans les collectes d'ordures.

Conservez vos feuilles mortes pour le compost, utilisez-les comme paillis ou proposez-les à un maraîcher.

Si vous souhaitez vous en débarrasser, vous pouvez les apporter gratuitement à un écocentre.



AVANTAGES

- Garde votre pelouse en santé;
- Moins d'engrais à utiliser;
- Économie de temps;
- Moins d'ordures.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ACCÈS AUX ÉCOCENTRES, COMMUNIQUEZ AVEC LA MRC DE D'AUTRAY

450 856-7007 POSTE 2547 | INFOGMR@MRCAUTRAY.QC.CA

Installation septique

CE QU'IL EST IMPORTANT DE SAVOIR SUR VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE :

La fosse septique est un système de traitement primaire des eaux usées. Elle sert à décanter les solides pour permettre leur décomposition naturelle par les microorganismes. Les matières solides (les boues et les écumes) sont confinées dans le premier réservoir, laissant les eaux prendre le chemin du deuxième réservoir pour ensuite atteindre l'élément épurateur ou un autre système de traitement secondaire. C'est dans le premier réservoir que la mesure des écumes et des boues est effectuée.

- La fosse septique est toujours pleine.
- Le niveau de liquide est aligné avec le tuyau de sortie menant à l'élément épurateur.
- Pour chaque litre d'eau entrant dans la fosse, un litre d'eau en sort.

Avec la popularité croissante des toilettes à faible débit d'eau, des bouchons de papier se forment plus souvent dans les tuyaux d'évacuation des eaux usées. Si l'eau de vos évier, de votre douche ou de votre toilette s'écoule lentement ou pas du tout, il est probable qu'un bouchon se soit formé, et il vous faudra le déloger.

Ce type de problème ne nécessite pas une vidange de la fosse.

Si le niveau d'eau dans la fosse est trop élevé (si les tuyaux d'entrée et de sortie de la fosse sont submergés), il est possible que cela soit causé par un préfiltre colmaté empêchant l'eau de la fosse de se diriger vers l'élément épurateur. Pour résoudre le problème, il vous faut nettoyer le préfiltre.

Ce type de problème ne nécessite pas une vidange de la fosse.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de votre installation sanitaire, visitez la section Installations septiques du site Web de la MRC.

Vous y trouverez aussi des conseils pratiques et des marches à suivre pour résoudre les problèmes les plus courants comme la formation d'un bouchon de papier ou le colmatage du préfiltre.



Niveau d'eau normal dans une fosse septique

Préfiltre sale



Préfiltre propre



Le citoyen doit nettoyer son préfiltre au moins une fois l'an, préférablement à l'automne.

Pour assurer le bon fonctionnement d'une installation septique, il est important de porter une attention à ce qui y est envoyé.

ÉVITEZ DE JETER DANS LA TOILETTE, LA DOUCHE OU LES ÉVIERS DES MATIÈRES QUI SE DÉCOMPOSENT DIFFICILEMENT, TELLES QUE :

- lingettes humides
- produits d'hygiène féminine
- soie dentaire
- mouchoirs et papier hygiénique trop épais
- mégots de cigarette
- condoms



ÉVITEZ L'UTILISATION DE PRODUITS QUI NUISENT À LA FLORE MICROBIENNE DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE, TELS QUE :

- javelisant
- médicaments
- produits chimiques divers



N'ENVOYEZ PAS DE RESTES DE TABLE DANS LA TOILETTE, LA DOUCHE OU LES ÉVIERS. ÉVITEZ LES BROYEURS À DÉCHETS.

Pour toute question sur la saine gestion de votre installation septique, joignez la MRC de D'Autray au 450 836-7007 poste 2545 ou à infobs@mrautray.qc.ca.

Installation septique

LA MESURE DES ÉCUMES ET DES BOUES (MEB)

Selon la réglementation provinciale, la MRC évalue si une fosse septique doit être vidangée en mesurant les couches d'écumes et de boues (MEB). Si l'épaisseur des écumes dépasse 12 cm ou celle des boues excède 30 cm, il est alors nécessaire de procéder à la vidange.

La MEB est effectuée dans le premier couvercle.

L'écume est mesurée avec une tige graduée. Si la mesure est supérieure à 12 cm, la fosse doit être vidangée.

Si la mesure de l'écume est inférieure à 12 cm, la mesure de la couche de boues est effectuée. Pour ce faire, un appareil composé d'une sonde, d'une corde graduée et d'une poignée est utilisé.

La sonde émet un signal sonore dès qu'elle entre en contact avec la boue. La distance jusqu'au fond de la fosse est ensuite mesurée grâce à la corde graduée.

Résultat : la mesure de l'épaisseur de la boue.

À la suite de la MEB, le mesureur laisse un manifeste au citoyen pour l'informer du résultat de la mesure.

AVANTAGES DE LA MEB :

- Elle garantit un bon fonctionnement du système et permet un suivi rigoureux.
- Moins d'eau est transportée et traitée.
- La circulation des camions est réduite.
- Elle est moins coûteuse qu'une vidange systématique.

LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Si le résultat de la MEB indique que la vidange est nécessaire, l'installation sera vidangée dans les semaines suivant le passage du mesureur.

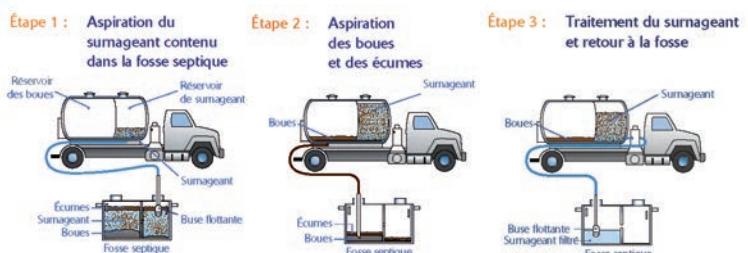
La vidange peut être partielle ou totale. Lors de la vidange partielle, de l'eau est retournée dans la fosse après la vidange.

Cette eau est l'eau extraite de cette même fosse ayant subi une filtration pour en extraire les matières en suspension.

LES AVANTAGES DE LA VIDANGE PARTIELLE SONT :

- Elle préserve une flore microbienne bénéfique pour la dégradation des matières organiques.
- Elle réduit la circulation des camions sur de longues distances.
- Moins d'eau est transportée et traitée, ce qui est plus économique et écologique.

Vidange partielle



La MRC de D'Autray gère le programme de suivi et de vidange des installations septiques dans toutes les municipalités, à l'exception de Sainte-Élisabeth. Les citoyennes et citoyens de cette municipalité doivent communiquer directement avec leur bureau municipal pour obtenir des informations à ce sujet.